

**RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA PRÉPARATION
EXAMEN D'ENTRÉE
AU CENTRE REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS**

Cette préparation s'adresse plus particulièrement aux étudiants actuellement inscrits en première année de master en droit ou en sciences juridiques ou déjà titulaires de ce diplôme.

Elle concerne également les étudiants titulaires d'un des diplômes énoncés dans l'arrêté du 25 novembre 1998 permettant de se présenter à l'examen.

La préparation n'est pas obligatoire. Elle est réservée aux étudiants inscrits et à jour du paiement des frais d'inscription spécifiques afférents à cette formation.

Les séances d'actualisation, et les devoirs d'entraînement et les séances de correction des devoirs ont lieu **en présentiel** dans les **locaux de la Faculté de droit de Grenoble**.

Les documents pédagogiques et les informations administratives importantes sont mis à disposition des étudiants par le biais de la plateforme Moodle.

En outre, du fait des circonstances, certains enseignements initialement prévus en présentiel pourront faire l'objet de mise à disposition de supports écrits et/ou d'enseignements dématérialisés par vidéo par le biais de la plateforme Moodle. Les devoirs d'entraînement pourront de même avoir lieu à distance, par le biais de la plateforme Moodle.

La préparation débute en principe en **décembre de l'année précédant celle de l'examen** par une séance d'accueil et de présentation.

Dans la mesure du possible, les **enseignements ont lieu en semaine, entre 17h et 20 h**. Sous la même réserve, **les devoirs d'entraînement** ont lieu dans les locaux de la Faculté de Droit, **le samedi matin**. Les personnes ne pouvant se rendre disponibles le samedi matin pour les devoirs d'entraînement peuvent les réaliser à distance, dans la semaine qui suit la mise à disposition du sujet via la plateforme Moodle.

La préparation aux épreuves écrites d'admissibilité débute en décembre de l'année précédant celle de l'examen et s'achève dans le courant du mois de juillet le précédant.

Pour les personnes admissibles à l'examen ou susceptibles de l'être, la préparation aux épreuves orales d'admission qui débute au moins de janvier de l'année de l'examen se poursuit jusqu'au mois de novembre de l'année de l'examen.

La préparation est interrompue pendant la période estivale de fermeture des locaux de la Faculté de droit.

1/ CONTENU DE LA PRÉPARATION

Chaque épreuve fait l'objet d'un **module de préparation distinct** comprenant une ou plusieurs séances de **méthodologie**, des **enseignements d'actualisation et d'approfondissement** ainsi que des **devoirs d'entraînement** et des **séances de correction**.

Épreuves écrites

NOTE DE SYNTHÈSE

Deux séances de méthodologie de trois heures chacune sont assurées et organisées à partir d'un premier dossier, dès le début du mois de décembre.

Cinq devoirs sont ensuite proposés en vue de l'élaboration d'une note de synthèse à réaliser le samedi matin dans les conditions de l'examen, ou « à distance » pour l'option devoirs à distance.

Chaque devoir est noté et donne lieu à **une séance de corrigé** et à la mise à disposition d'un corrigé détaillé.

ÉPREUVES ÉCRITES JURIDIQUES

La préparation concerne l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité, qui font chacune l'objet d'un module de formation distinct, à savoir : **droit des obligations, l'épreuve de spécialité et l'épreuve de procédures**.

Chaque module comprend :

- **Une séance de méthodologie spécifique, des séances d'actualisation et d'approfondissement :**
 - entre 12 et 18 heures pour l'épreuve de droit des obligations
 - entre 10 et 15 h heures pour l'épreuve de cas pratique sur la matière de spécialité (droit civil, droit des affaires, droit social droit pénal, droit administratif, droit international et européen et droit fiscal.
 - 10 heures pour l'épreuve de procédure (procédure civile, procédure pénale, procédure administrative)
- **Des devoirs d'entraînement :** au moins 2 sur l'ensemble du semestre.
 - Les devoirs sont réalisés **le samedi matin**, dans les conditions de l'examen, ou « **à distance** » c'est à dire rendus durant la semaine qui suit pour les personnes ayant choisi cette modalité lors de leur inscription auprès de l'Institut d'Études Judiciaires. La remise des copies s'effectue directement sur la plateforme Moodle.
 - **Chaque devoir fait l'objet d'une séance de correction dédiée** (1h30) et de la mise à disposition d'un corrigé via la plateforme Moodle.
 - **Un examen blanc** pour les épreuves écrites d'admissibilité est organisé en juin. Il regroupe les derniers devoirs de chaque épreuve, ceux-ci étant réalisés dans les conditions de l'examen.

Important :

- L'organisation des séances d'actualisation et des séances de correction suppose un **effectif minimal d'au moins 5 personnes présentes**. En cas d'insuffisance de l'effectif, seuls les devoirs d'entraînement seront maintenus et seules les copies remises feront l'objet d'une correction individualisée.
- En complément des séances d'actualisation, les étudiants inscrits à la Préparation au CRFPA ont la **possibilité d'assister aux enseignements de L1 à M1 dispensés par la Faculté de droit et qui sont en lieu avec le programme de l'examen** (à l'exclusion toutefois des enseignements d'anglais et des travaux dirigés).

Épreuves orales

ÉXPOSÉ - DISCUSSION

Une séance de **présentation générale de l'épreuve et de méthodologie** de trois heures est assurée dès le mois de janvier. Elle est suivie de **séances d'entraînement** dont certaines seront organisées uniquement à destination des personnes admissibles à l'issue des épreuves écrites, au cours des mois d'octobre et novembre de l'année de l'examen.

Les droits et libertés fondamentales font l'objet d'un **enseignement disciplinaire spécifique** qui a lieu entre les mois de janvier et juillet de l'année de l'examen.

ANGLAIS

Des enseignements d'anglais ainsi qu'un oral blanc sont proposés par l'IEJ.

Précisions diverses

STAGES

Sous certaines conditions, vous avez la possibilité d'effectuer un stage à condition de remplir les critères suivants :

- vous devez être **obligatoirement inscrit(e) à la formation « Préparation à l'examen d'entrée CRFPA »**
- votre stage doit être en lien avec des fonctions d'ordre juridique (cabinet d'avocat, juridiction, service juridique d'une société, association ou d'une collectivité publique)
- le stage devra faire l'objet d'une convention de stage délivrée par la Faculté de droit (cliquer sur le lien [procédure pour effectuer un stage](#)). Des offres de stage sont régulièrement déposées sur notre site.
- le déroulement du stage doit être compatible avec la formation (le planning est mis à jour mensuellement au fur et à mesure de l'avancement de la formation)

Infos utiles :

- Des offres de stage sont régulièrement publiées sur le site de la Faculté de droit : [cliquer pour consulter les offres de stage](#)
- Contact : droit-stages@univ-grenoble-alpes.fr

CONFÉRENCES

Les étudiants pourront être conviés aux conférences et évènements en lien avec le programme de l'examen qui seront organisés par la Faculté de droit de Grenoble et les laboratoires de recherche.

2/ RESSOURCES NUMÉRIQUES

Les étudiants inscrits à la préparation au CRFPA de l'Institut d'Études Judiciaires pourront accéder via le site internet de la Bibliothèque universitaire, aux **ressources numériques de l'UGA** (revues juridiques en ligne notamment).

Les étudiants inscrits à la Préparation au CRFPA disposeront en outre d'un espace dédié à la formation sur la **plateforme numérique Moodle**.

Cet espace doit être très régulièrement être consulté car il est un outil indispensable à la préparation. Il comporte notamment :

- **Un volet « Documents administratifs »** où l'étudiant.e pourra retrouver tous les textes officiels relatifs à l'examen d'entrée au CRFPA, la liste des conditions exigées pour l'inscription à l'école régionale des avocats.
- **Un volet « Offres de stages »** où sont mises en ligne toutes les offres de stage que notre service formation continue reçoit.
- **Un volet pédagogique pour chaque matière** comportant la documentation pédagogique mise à disposition par l'équipe enseignante, le sujet et le corrigé des différents devoirs d'entraînement.
- **Un volet « Informations scolarité »** où sont indiqués tous les événements à venir de l'IEJ et où sont diffusées les informations sur les conférences ou colloques pouvant intéresser les étudiants.
- **Un volet « Annales »** comprenant les sujets des années antérieures avant et après la réforme.
- **Un volet planning** où sont indiqués les cours et les devoirs d'entraînement du samedi matin. Il est mis à jour mensuellement au fur et à mesure de l'avancement de la préparation.

RAPPELS IMPORTANTS :

- L'inscription à la préparation au CRFPA de l'IEJ n'est pas obligatoire pour s'inscrire à l'examen d'entrée.
- L'inscription à la préparation implique d'assister à l'ensemble des enseignements qui sont dispensés EN PRÉSENTIEL.
- L'IEJ pourra vous délivrer une convention de stage afin de réaliser un stage sous réserve qu'il n'empiète pas avec les enseignements dispensés.